

# ACCOMPAGNANT.E ÉDUCATIF ET SOCIAL

RNCP36004- ENREGISTRÉ LE : 01.09.21

*Formation par Apprentissage et formation continue*

## OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour accompagner, répondre aux besoins spécifiques des personnes aidées et découvrir leurs différents lieux d'accueil ou de vie.

## MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie.

Il/Elle prend en compte les difficultés liées à l'âge, la maladie, le mode de vie ou une situation de vulnérabilité afin de permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

L'AES intervient à domicile, en structure ou en milieu scolaire.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)
- Diplôme d'État d'aide soignant (DEAS)
- Moniteur-éducateur & éducateur spécialisé

%

Taux réussite 2025 : 90 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2025 : 100 %

Taux poursuite d'études 2025 : 62%

Taux satisfaction des apprenants 2025 : 83 %

Taux d'interruption en cours de formation : 0 %

Taux de rupture de contrat d'apprentissage : en cours

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>



**Aucun frais pédagogique**  
**Formation en alternance**  
**Partenariat sur le territoire**  
**Individualisation du parcours**  
**100% en présentiel**

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



**Se former aux métiers du service à la personne**



Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.

### Contact CFAA

☎ 05.63.21.23.87

✉ [cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr](mailto:cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr)

### Contact CFPPA

☎ 05.63.04.20.83

✉ [cfppa.moissac@educagri.fr](mailto:cfppa.moissac@educagri.fr)

📷 Instagram : @campusterreetvie82

📘 Facebook : Campus Terre et vie 82

🌐 LinkedIn : Campus Terre et Vie 82

🌐 <https://epl82.educagri.fr/>

## SALAIRE DE L'APPRENTISSAGE – MINIMUM LÉGAL 2026

La rémunération de l'apprenti est définie conformément à la réglementation en vigueur, sur la base du SMIC ou du salaire minimum conventionnel applicable.

Les modalités détaillées de rémunération figurent dans la fiche complémentaire "Rémunération de l'apprenti".

Calculez le salaire de l'alternant et les aides liées au contrat :



### Infos pratiques

	Apprentissage	Formation continue
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 Route de Bordeaux 82000 Montauban	
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien de motivation avec le centre de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir un dossier de financement validé (nous contacter pour connaître les options : CPF, CPF de transition, OPCO, contrat de professionnalisation...)</li> <li>Passer un entretien de motivation avec le centre de formation</li> </ul>
Durée et rythme de la formation	Formation sur 10 mois: <b>Août 2026 à juin 2027</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>567 heures en centre de formation</b></li> </ul> 16 semaines  <ul style="list-style-type: none"> <li><b>840 heures de formation pratique en entreprise</b></li> </ul> 24 semaines dont 5 semaines de congés payés pour les contrats d'alternance  Formation sur 12 mois: <b>Février 2027 à janvier 2028</b> — <i>*sous réserve du nombre minimum d'apprenants*</i>	
Modalités d'évaluation et obtention du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de l'ensemble des blocs de compétence pour obtenir le diplôme. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence(s).</li> <li>Évaluation orale, écrite et/ou pratique avec un jury de formateurs et professionnels par bloc de compétence.</li> </ul>	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir entre 18 et 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap)</li> <li>Signature d'un contrat d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir 18 ans min</li> </ul>

#### Prix de la formation

- Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).
- Formation continue** : Coût de l'heure de formation allant de 7,00 à 15,00 € de l'heure selon modalité de mise en œuvre.



## APPRENTISSAGE &amp; FORMATION CONTINUE

ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE	112 H
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	91 H
TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE, GESTION DES RISQUES ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	105 H
ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE DE LA PERSONNE	147 H
POSITIONNEMENT EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL DANS SON CONTEXTE D'INTERVENTION	91H
INCLUS TRE : TECH ET RECHERCHE D'EMPLOI	7 H
AFGSU : ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2	21 H



**Modalité pédagogique :** Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

**Modalité d'adaptation possible du parcours :** En fonction du parcours de l'apprenant-e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

## Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr